

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DELIBERATION

92 92 71

PRESENTS 55
POUVOIRS Suppléants 2
POUVOIRS Titulaires 14
ABSENTS 21

Vote Pour : 70
Vote Contre : 0
Abstention : 1

Date de la Convocation

26 MARS 2024

Date d’Affichage

26 MARS 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, François VERGNES

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Jacques BROS à Ludovic RAU, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Claire FITA à Blaise AZNAR, Muriel GEFFRIER à Nicolas GERAUD, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY à Dominique HIRISSOU, Christian LONQUEU à Pierre TRANIER, Max MOULIS à Maryse GRIMARD, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Thierno BAH, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Marie MONTELS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°35_2024

ACTES : 8.5

OBJET DE LA DELIBERATION : 02- Contrat de Ville Gaillac-Graulhet 2024-2030 - « Engagements 2030 »

Exposé des motifs

La démarche de renouvellement du contrat de ville, engagée en octobre 2023 dans une approche partenariale, a permis de définir collectivement les défis, les enjeux et les orientations stratégiques pour les six années à venir.

Le contrat de ville 2024-2030 comporte :

- Une présentation du territoire : portrait de la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet / Portrait de Gaillac et du QPV de Lentajou-Catalanis / Portrait de Graulhet et du QPV de Crins – En Gach

- Les enseignements de l'évaluation des contrats de villes 2015-2023

- La méthodologie d'élaboration du contrat de ville 2024-2030 et notamment la consultation participative citoyenne qui a été menée auprès des habitants de Catalanis-Lentajou et de Crins-En Gach.

- 3 Défis exprimés par les acteurs de la politique de la ville :

└ La nouvelle gouvernance et pilotage du Contrat de ville : une approche en commun

L'élaboration d'un contrat de ville unique pour les territoires de Gaillac et de Graulhet a nécessité de repenser sa gouvernance, permettant de clarifier la place et le rôle de chacun et les modalités, renforçant ainsi son rôle d'ensemblier, en englobant l'ensemble des dispositifs existants ayant trait à la politique de la ville.

Les institutions signataires du contrat de ville sont les suivantes :

La Préfecture du Tarn, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, la commune de Gaillac, la commune de Graulhet, la CAF, la MSA, France Travail, la DDETSPP, la DASEN, la DR ARS, le Département du Tarn, la Région Occitanie, la CPAM du Tarn, la Caisse des Dépôts et Consignations / Banque des territoires, la CCI, la CMA, la Mission Locale Tarn Sud, la Mission Jeunes Tarn Nord, Tarn Habitat, le CDOSF du Tarn, Justice (Procureur de la République).

└ Coopération et coordination au cœur de la dynamique du contrat de ville

└ Lien social générateur de la vitalité de nos quartiers

Ces 3 défis sont déclinés en quatre enjeux prioritaires, avec leurs objectifs stratégiques et opérationnels :

└ Enjeu 1 – L'Emancipation et la citoyenneté

- ⇒ Soutenir la vie des quartiers et le vivre ensemble
- ⇒ Développer de nouvelles formes de concertation et de participation des habitants
- ⇒ Améliorer l'accès aux services de proximité
- ⇒ Accompagner les enfants et les jeunes dans le développement de leurs ressources pour bien grandir et s'épanouir
- ⇒ Promouvoir la santé et le bien-être de tous à tous les temps de la vie

└ Enjeu 2 – L'accès à l'emploi et à la formation pour tous

- ⇒ Renforcer l'accompagnement global et individuel aux projets professionnels
- ⇒ Consolider la dynamique économique du territoire au bénéfice des habitants du QPV

└ Enjeu 3 – Des quartiers apaisés et respectueux

- ⇒ Garantir la tranquillité des habitants et lutter contre les incivilités et la délinquance

└ Enjeu 4 – L'attractivité des quartiers

- ⇒ Engager une transition écologique solidaire
- ⇒ Favoriser la mixité sociale

- Les Moyens dédiés contrat de ville 2024-2030 :

└ les moyens spécifiques

└ la mobilisation du droit commun

└

Le conseil communautaire,

Vu la Circulaire du 03 avril 2023, du ministre chargé de la ville et du logement sur la prochaine génération des contrats de ville : « Engagement Quartiers 2030 »,

Vu la note du 13 avril 2023 du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion du territoire (ANCT) relative à la contractualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville,

Vu la circulaire du 15 mai 2023 du ministre délégué à la ville et au logement relative à l'organisation de la concertation citoyenne dans le cadre de la refonte des contrats de ville,

Vu la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'Etat chargée de la ville relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 18 décembre 2023 du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu l'instruction du 04 janvier 2024 de la secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté et de la ville relative à la gouvernance des contrats « Engagements quartiers 2030 »,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération notamment l'article 6.1.4 compétences en matière de politique de la ville.

Considérant que les contrats de ville de Gaillac et Graulhet sont arrivés à échéance au 31 décembre 2023,

Considérant que l'actualisation de la géographie prioritaire a confirmé, sur les territoires de Gaillac et Graulhet, que les quartiers « Catalanis-Lentajou » et « Crins-En Gach » sont des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV),

Considérant que le contrat de ville 2024-2030 est élaboré sur la base d'un contrat unique Gaillac-Graulhet,

Considérant que ce contrat est piloté par la Communauté d'Agglomération qui en a la compétence et que son opérationnalité est assurée par les deux communes de Gaillac et de Graulhet.

Considérant l'avis de la Commission Politique éducative et de la ville du 28 mars 2024,

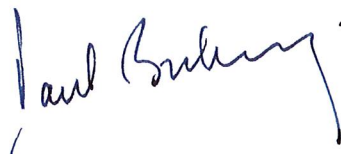
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (Abstention de Julien BACOU) :

- **autorise** le Président à signer le contrat de ville Gaillac-Graulhet « Engagements 2030 », tel qu'annexé, et tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **22 AVR. 2024**

- publication - mise en ligne
Le **22 AVR. 2024**
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024



ID : 081-200066124-20240408-35_2024-DE